

# Chaque déchet à sa place

Les 13 symboles ci-dessous sont également imprimés sur le sac taxé. Ils représentent les déchets qui ne devraient pas se trouver dans un sac à ordures ménagères. Dans notre commune, vous pouvez les jeter aux endroits indiqués, que vous retrouvez sur le plan ci-contre.



## Carton / Papier

- > Ecopoints
- > Déchetterie



## Verre

- > Ecopoints
- > Déchetterie



## Pet

- > Ecopoints
- > Déchetterie
- > Points de vente



## Matières plastiques

- > Déchetterie
- > Points de vente



## Fer-blanc

- > Ecopoints
- > Déchetterie
- > Points de vente



## Aluminium / Canettes

- > Ecopoints
- > Déchetterie
- > Points de vente



## Huiles

- > Déchetterie



## Déchets verts

- > Déchetterie
- > Conteneurs privés
- > Places pour déchets verts
- > Compost privé



## Textiles

- > Déchetterie



## Médicaments Produits toxiques

- > Points de vente



## Piles

- > Ecopoints
- > Déchetterie
- > Points de vente



## Ampoules Sources lumineuses

- > Déchetterie
- > Points de vente



## Appareils électriques

- > Déchetterie
- > Points de vente

## Bon à savoir

La TAR, taxe anticipée pour financer le recyclage.

Aujourd'hui nous payons tous, lorsque nous achetons certains appareils électroniques, une taxe anticipée de recyclage (TAR). Cela nous permet, une fois



l'objet arrivé en fin de vie, de le ramener là où nous l'avons acheté et cela garantit un recyclage dans les règles (démontage, tri des matières, recyclage, etc.).